



Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, Chapitre E-2.2, avis est donné, par la soussignée présidente d'élection que :

- Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 5;
- L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 8^e jour du mois d'août 2023.

Joyce Bérubé,
Présidente d'élection

JB/jb